

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 25 juin 2019
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-17/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 19 juin 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Marie-Antoinette SIMON Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL, Céline FILET ; Messieurs Marc COUZON (pouvoir à Marie-Antoinette SIMON), Jean-Pierre LONG, Jean VIOLLET.</p> <p>Mme Marthe CUTELLE est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES - DM N° 1 Budget principal 2019 CIAS Usse et Rhône

Vu la délibération N°03/2019 en date du 6 février 2019 adoptant le budget primitif 2019 - Budget principal du CIAS.

M. André Gilles Chatagnat, 1^{er} vice-président du CIAS, indique que, lors du vote du budget primitif 2019, il a été ouvert des crédits uniquement sur les chapitres 20 et 21 mais rien sur le chapitre 23. Il s'agit d'une erreur matérielle à résoudre.

Il propose donc de virer des crédits sur le chapitre 23 afin de faire face au paiement de factures qui seront à imputer sur ce chapitre

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget du CIAS telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Un virement de crédits sur la section d'investissement :

Section d'Investissement DEPENSES	Augmentation	Diminution
<u>Chapitre 20</u> Cpte 203 Frais d'études, de recherches		30 000.00
<u>Chapitre 21</u> Cpte 2131 Immobilisation corporelle Bâtiment public		49 500.00
<u>Chapitre 23</u> Cpte 2313 immobilisations en cours- Constructions	79 500.00	
TOTAL	79 500.00	79 500.00

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT


